

# Contribution à l'origine des forêts cantonales vaudoises

Autor(en): **Combe, S.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **86 (1935)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784588>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dans la région, sur le plateau de Caux, le hêtre est souvent employé comme arbre d'alignement. Il supporte la taille comme les épines et le charme, ce qui montre bien qu'il se trouve ici dans son optimum de végétation.

La durée de la régénération est d'environ 20 ans. Nous avons, par exemple, vu une division qui a été exploitée comme suit :

coupe d'ensemencement . . . . .	1901
coupe secondaire . . . . .	1912
coupes définitives . . . . .	1928 et 1929

Dans un perchis âgé de 25 à 60 ans, d'une surface de 20,47 ha, on a exécuté les coupes d'amélioration suivantes :

En 1904, les coupes définitives ont été terminées.

1909 coupe d'amélioration . . . . .	485 m <sup>3</sup> , soit	24 m <sup>3</sup> à l'ha
1916 » » (partielle) . . . . .	273 » »	13 » »
1929 » » . . . . .	1572 » »	77 » »

Total, en 10 ans 2330 m<sup>3</sup>, soit 114 m<sup>3</sup> à l'ha

Les vieux peuplements sont remarquables et accusent un matériel sur pied considérable. Une des plus belles futaies se trouve dans la *division 1 de la 6<sup>me</sup> série*. Le nombre d'arbres à l'ha est de 160, le diamètre de l'arbre moyen 47 cm et le volume varie de 650 à 700 m<sup>3</sup> par ha. Age moyen : 140 à 150 ans. Dans la division 10, 9<sup>me</sup> série, la futaie est âgée de 150 ans. Il y avait à l'ha 217 arbres, cubant 707 m<sup>3</sup>. En 1929, une coupe d'ensemencement a enlevé 79 arbres, cubant 201 m<sup>3</sup>. Il est resté sur pied 138 arbres, ayant un volume total de 506 m<sup>3</sup>. L'accroissement est d'environ 7 m<sup>3</sup>.

On rencontre beaucoup de jeunes peuplements trop serrés, dans lesquels dominant des arbres rabougris. On a de la peine à admettre que la jeune génération soit en mesure de donner des peuplements aussi beaux que ceux qu'on admire aujourd'hui.

Le traitement est brusque et, ensuite de la dénudation, le sol se durcit; à plusieurs places le rajeunissement naturel ne réussit pas, et on est obligé d'avoir recours à la plantation. En introduisant des plants provenant du commerce, on amoindrira certainement la belle qualité des hêtres du plateau de Caux. E. Hess.

(A suivre.)

## Contribution à l'origine des forêts cantonales vaudoises.

### Biens des seigneuries vaudoises. — Aubonne.

Dans le présent chapitre, nous parlerons des forêts cantonales qui s'échelonnent de Bougy à Gimel en englobant, non seulement les mas des séries d'aménagement de *Gimel* et *Pizy* et de *Robert-Etoy-Bois de la Cure*, mais encore toutes les parcelles que l'Etat a successivement vendues ou échangées au XIX<sup>me</sup> siècle. Sur la carte, ces forêts se présentent comme des îlots, figurant les restes d'un conti-

ment peu à peu submergé. En fait, ils donnent bien l'impression d'être le reliquat d'un domaine plus étendu, mais diminué par des cessions déjà très anciennes. Les mas que nous rencontrons, du sud au nord, sont : *le bois de Bougy*, près du signal du même nom (vendu par l'Etat en 1923), puis le *Petit* et le *Grand Devens*, le *Bois Masson* et les *Ursins* qui forment l'actuelle série de Gimel et Pizy, et auxquels il faut ajouter les petits bois de Montherod vendus par l'Etat en 1815, soit *les Soules*, *la Gottettaz*, *En Esserts*, *sous la Jacoudaz*, *Bois Mail-lard*, *le Dos d'âne*, *Vers la Sandroleyre*, *En Cottaire* et *le Dérupoz*. Les bois actuels que nous venons de citer ont subi, depuis le régime bernois, des agrandissements ou amputations qui en modifient un peu la forme, sans altérer la répartition des parcelles. Les petits bois de Montherod s'échelonnaient le long de la Sandroleyre et faisaient la transition jusqu'au bois des Ursins, près de Saubraz. Il faudrait ajouter le *Bois de la Rosière*, qui appartient actuellement à la commune de Gimel, mais faisait partie des forêts domaniales jusqu'en 1877, date de l'échange qui eut lieu, entre Gimel et l'Etat, pour permettre à ce dernier d'allonger le bois de Fréchaux dans la direction du sud, en suivant le vallon de Toleure. Nous laissons de côté le *Bois de la Cure*, au nord de Bière : comme son nom l'indique, il s'agit d'une parcelle de bois annexée au presbytère de Bière, probablement vers le début de la souveraineté vaudoise et fut rattachée aux forêts cantonales en 1837. Dans la direction de l'est, nous trouvons le *Bois Robert* et le *Bois d'Etoy*, modestes parcelles taillées en plein massif dans les bois du *Crépon*, du *Sépey* et des *Tailles*.

Les noms des forêts que nous venons de citer méritent qu'on s'y arrête un instant. Nous pouvons passer sous silence ceux qui sont en rapport avec la topographie (*Sandroleyre*, *Dos d'âne*, etc.) et nous trouvons le *Grand* et le *Petit Devens*, noms qui indiquent qu'il s'agit de bois mis en défens, ou mis à ban, à une époque incertaine, mais pas nécessairement très éloignée. La première mention du nom que nous ayons trouvée ne remonte qu'en 1618. Quant au *Bois Masson*, nous le trouvons cité dans des actes relativement anciens mais avec une orthographe passablement différente, qui prouve que le nom de *Mas-son* est une adaptation phonétique à un nom connu. Nous voyons qu'en 1497, à l'occasion d'une vente de parcelle boisée à la Cure de Montherond, au lieu dit la *Gottettaz*, on donne comme limites... *juxta nemus domini Albone vocatum « bo mazom »*. L'année suivante, en 1498, dans une inféodation pour la cure de Burtigny en faveur d'Anthoine Vuillard, nous trouvons cette citation... *viginti posas nemoris sita in finagio de Monthero loco dicto « on bost mazon » supra Montero, juxta nemus domini comitis Gruerie*.

Ces deux textes nous permettent de conclure à la présence d'une forêt dépendant de la baronnie d'Aubonne, et déjà passablement réduite, puisqu'il se passe alentour des transactions entre propriétaires différents.

Le nom de Gruyère qui intervient ici rappelle que la baronnie d'Aubonne, passée à la Savoie en 1255, et inféodée par la suite à Othon de Grandson, fut confisquée à la suite de sa mort en duel judiciaire avec Gérard d'Estavayer, en 1397, et revendue à Rodolphe comte de Gruyère. La maison de Gruyère conserva Aubonne jusqu'en 1554, lorsque Michel de Gruyère dut céder ses terres à l'Etat de Berne, en amortissement de ses dettes. Nous ne nous étonnerons donc pas de retrouver ce nom de Gruyère dans la contrée; c'est ainsi que le bois de Fréchaux est couramment appelé « *Bois de Gruyère* » dans les actes et sur des cartes. Le nom d'*Ursins* indique la présence d'ours dans le pays, étymologie qui se retrouve assez souvent (Ursy, Orzens, Orsières, etc.). Un nom assez énigmatique est celui du *Bois Robert*. A première vue, on pourrait croire à une relation entre le ministre Robert, qui par échange avec LL. EE. en 1722, leur cède, en affranchissement de certains droits, une pose de bois rières Montherol, au lieu dit la Côte à Rolliard (coin du Bois Masson et Grand Devens). Il faut néanmoins abandonner cette idée, car nous trouvons une subhastation contre le Baron d'Aubonne en faveur de François Orlandaz, datée de 1598, où le bois est déjà nommé.

C'est assurément le nom d'*Etoy* qui donne le plus à réfléchir, car il semble d'emblée résoudre le problème de son origine. La première idée qui vient à l'esprit est de le faire descendre du prieuré d'Etoy. Cet établissement, bien que situé sur la rive gauche de l'Aubonne (limite des diocèses de Lausanne et de Genève), possédait des terres, champs, prés, vignes et bois dans la région de Montherod. Au XV<sup>me</sup> siècle, l'hôpital de Pizy lui fut rattaché. Voilà une de ces hypothèses bien tentantes, qui font perdre beaucoup de temps à des recherches infructueuses. L'histoire du prieuré d'Etoy a été étudiée très à fond par le chanoine Francey, et l'on s'attend à chaque instant, en lisant sa relation, à trouver le mot qui permettra de fonder avec certitude la corrélation entre le nom d'Etoy et l'origine. On arrive au bout de sa lecture en perdant une illusion de plus. La fondation du prieuré remonte au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. En 1161, on note un accord avec Humbert d'Aubonne pour régler l'usage de quelques bois avec le prieur d'Etoy. Il est convenu que ceux dépendant du prieuré seront sous la juridiction exclusive des religieux, qui en useront selon leur bon plaisir. Quant aux forêts placées sous la juridiction des seigneurs d'Aubonne, les gens du prieuré pourront en user sous certaines conditions et limites. En 1542, l'Etat de Berne procède à la vente des biens du prieuré, parmi lesquels on cite les bois. Qu'il y ait relation entre l'existence du prieuré et le nom de la forêt, cela n'est pas démontré mais reste néanmoins probable. Ce qui est par contre certain, c'est qu'en 1234 déjà, il est fait mention du bois d'Etoy dans les franchises d'Aubonne. Il est dit que le bois d'Etoy appartient au sire Jaques coseigneur d'Aubonne, que les bourgeois pourront y envoyer paître leurs porcs contre redevance annuelle d'une pièce de

chair de porc, soit un rôti de l'échine. Les seigneurs d'Aubonne étant avoués du prieuré d'Etoy, il est possible qu'ils en aient retiré quelque prébende dont le bois d'Etoy : ce serait très admissible, mais je ne puis le donner pour certain.

Avant de passer à un autre objet, je me dois de rapporter ici un renseignement qui m'a été fourni par M. Pellet, garde de triage à St-Livres. Dans un banquet, il fit circuler un acte daté d'environ 1672, relatant l'achat de la forêt d'Etoy par le seigneur d'Etoy, comte de Bière, à la commune de St-Livres. Cet acte se serait perdu. Sur la foi d'un tel renseignement verbal, on ne peut fonder grand' chose, d'autant plus que le nom de *Bois d'Etoy* peut très bien s'étendre à autre chose qu'à la forêt cantonale de ce nom. Par contre, le même M. Pellet m'a engagé à consulter les archives du Gd. St-Bernard, qui contiendraient, paraît-il, des pièces intéressantes mises en lieu sûr, lors de l'insurrection des Bourla-Papey. La maison-mère du prieuré d'Etoy étant le Mont-Joux, il n'y a rien d'invraisemblable à ce que des archives du prieuré d'Etoy y soient conservées. S. Combe.

(A suivre.)

---

## Un nouveau moyen de lutte contre le némate de l'épicéa.

(*Nematus abietum* Htg.)

Les conditions bioclimatiques de nos forêts sont, en général, défavorables aux invasions épidémiques des insectes ravageurs. D'autre part, les tendances sylviculturales modernes, les peuplements étagés, mélangés, les soins culturaux créent une atmosphère favorable à la végétation ligneuse, défavorable à l'évolution des insectes. La faune des futaies jardinées, des peuplements mélangés, est beaucoup plus pauvre en insectes que celle des futaies régulières équiennes. Cependant, malgré ces avantages combinés, naturels et artificiels, il arrive quelquefois qu'une espèce d'insecte nuisible, favorisée par les conditions locales, se développe d'une manière épidémique en prenant une extension alarmante, menaçant parfois des peuplements de valeur. Les cas de ce genre ne sont pas rares, mais un des plus typiques est bien celui du némate de l'épicéa. Cet insecte a déjà fait l'objet d'études biologiques intéressantes et approfondies en Suisse et à l'étranger. Le *Journal forestier suisse* a publié, en 1919, un travail du prof. H. Badoux à ce sujet. Le temps effaçant bien vite les souvenirs, nous jugeons utile de résumer brièvement les principaux caractères biologiques du némate.

Nous avons à faire à un hyménoptère de la famille des tenthréidines. Il s'agit d'un parasite spécifique de l'épicéa. La ponte a généralement lieu à fin avril, commencement de mai, sur les jeunes pousses. Les femelles, peu apparentes d'ordinaire, sont pourvues d'un oviscapte dentelé en scie qui leur permet de fixer les œufs dans les tissus épi-